

06/04/2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Le conseil de la municipalité de Weedon siège en séance ordinaire ce lundi, 6 avril 2020 à 19h30 par voie de vidéoconférence

Sont présents à cette vidéoconférence :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Madame la conseillère : Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers :
Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Eugène Gagné
Daniel Groleau
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance, par voir de vidéoconférence, monsieur Mokhtar Saada, directeur général et secrétaire-trésorier et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 20 h 10. Il présente l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux (3 mars et 23 mars)
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance du mois de mars 2020
9. Résolutions
 - 9.1 Administration
 - 9.1.1 Révision des sous-comités et commissions du conseil
 - 9.1.2 Appui à Cogeco Connexion
 - 9.2 Travaux publics
 - 9.2.1 Fin d'emploi d'un journalier-opérateur occasionnel
 - 9.3 Urbanisme / développement
 - 9.3.1 Démarche d'accueil et de rétention concertée
 - 9.3.2 Fin d'emploi de la conseillère en développement
 - 9.3.3 Étude environnementale – Contrat à Terrapex
 - 9.4 Règlements
 - 9.4.1 Adoption du règlement #2019-089 – Programme complémentaire à Accèslogis
10. Divers et affaires nouvelles
11. Information des membres du conseil
12. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
13. Levée de la séance

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-058

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

#3 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020 ET LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 23 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-059

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

ET

EN CONSÉQUENCE,

2020-060

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2020 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

#4 RAPPORT DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL

Du maire ;

- Consultation avec Université Concordia
- Comité Route 257
- Piste cyclable avec le Député
- Entente Cogeco Connexion – Internet HV
- Mesures d'urgence – COVID-19
- Comité d'urgence de la MRC – COVID-19

Des membres du conseil ;

- Université Concordia – Développement de la municipalité
- Comité des mesures d’urgence
- APW
- Comité Loisirs
- Comité Weedon en fête
- Régie incendie des Rivières
- Comité de gestion
- Centre culturel
- Planification stratégique MRC en loisirs

#5 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Comité et mise à jour du plan des mesures d’urgence
- Transmission d’information à la population – COVID-19
- Numéro d’urgence en place hors des heures d’ouverture
- Système d’alerte de masse (plus efficace)
- Mise en place de télétravail pour les employés
- Mise en place d’un système pour la diffusion des séances de conseil en direct
- Début des travaux printaniers
- Revue des activités en raison de la COVID-19
- Projet citoyen

#6 QUESTIONS REÇUES DU PUBLIC (TOUT SUJET MUNICIPAL)

Aucune question reçue

#7 ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d’une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu’ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-061 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Eugène Gagné

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l’inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **305 133.86 \$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	148 111.58 \$
Opérations courantes à payer :	<u>157 022.28 \$</u>
Sous total	305 133.86 \$
Salaires payés :	<u>52 728.63 \$</u>
Grand total :	<u>357 862.49 \$</u>

Que le rapport soit classé sous le numéro 03-2020 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#8

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

Aucune information spécifique n'est à noter.

Par conséquent, le maire, Richard Tanguay fait le dépôt des correspondances du mois de mars 2020.

#9

RÉSOLUTIONS

#9.1 ADMINISTRATION

#9.1.1 RÉVISION DES SOUS-COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon a adopté la résolution #2019-196 portant sur les sous-comités et commissions du conseil municipal lors de la séance du 4 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de revoir le rôle et l'importance des divers comités et commissions du conseil dans l'objectif de mieux répondre aux besoins actuels ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-062

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Eugène Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE procéder à l'ajout de monsieur Eugène Gagné à la Commission sur l'eau, l'environnement et de développement durable ;

DE procéder à l'ajout de madame Annie Magnan à la Commission de développement, communication et promotion.

ADOPTÉE

#9.1.2 APPUI À COGECO CONNEXION

CONSIDÉRANT la communication de Cogeco Connexion reçue dans le cadre des activités de consultation avec les établissements-clé et organismes qui contribuent au développement communautaire;

CONSIDÉRANT les intentions de Cogeco Connexion inc. à étendre son réseau à large bande dans notre municipalité et dans notre région et nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez au développement de notre collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE notre organisme à vocation municipale bénéficierait certainement de l'accès aux services internet à large bande, lequel est actuellement déficient dans notre région ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-063

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Weedon appuie ainsi les démarches actuelles de Cogeco Connexion et considère fortement utiliser les services internet haute vitesse, lorsque disponibles, pour notre bénéfice et celui de tous nos concitoyens ;

QUE le conseil municipal encourage fortement le CRTC et les gouvernements du Canada et du Québec à considérer les projets proposés par Cogeco Connexion, afin que tous les membres de notre collectivité puissent pleinement contribuer au développement social et économique de notre communauté.

ADOPTÉE

#9.1.3 VENTE D'UN TERRAIN RUE BIRON

CONSIDÉRANT la résolution #2017-223 adoptée par le conseil municipal le 4 décembre 2017 stipulant le désir de vendre aux propriétaires de maisons mobiles sises sur des terrains de la rue Biron et appartenant actuellement à la municipalité de Weedon à un montant équivalent à 25% de la valeur de ce dernier conditionnellement au paiement complet des arrérages de taxes ;

CONSIDÉRANT la demande de madame Nathalie Breton, propriétaire de la maison mobile portant le numéro civique 536 de la rue Biron et déposée à nos bureaux le 28 février 2020 relativement à l'achat du terrain portant le numéro de lot 4 431 566 au coût de 1000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2020-064

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la vente du terrain situé au 536, rue Biron et portant le numéro de lot 4 431 566 à madame Nathalie Breton, propriétaire de la maison mobile sise sur ce dit terrain ;

QUE le conseil mandate monsieur Mokhtar Saada à négocier un prix de vente de ce dit terrain ;

QUE le terrain soit vendu sans garantie légale ;

QUE l'acheteur soit responsable du choix du notaire pour rédiger les documents de la transaction de vente il assumera la totalité des frais ;

QUE le conseil désigne monsieur Richard Tanguay, maire et monsieur Mokhtar Saada, directeur général à signer ladite transaction de vente de ce terrain.

ADOPTÉE

#9.2 TRAVAUX PUBLICS

#9.2.1 FIN D'EMPLOI D'UN OPÉRATEUR-JOURNALIER OCCASIONNEL

CONSIDÉRANT la résolution #2019-231 relative à l'embauche de monsieur Jean-René Rompré à titre de journalier-opérateur occasionnel pour la saison hivernale 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les opérations de déneigement tirent à leur fin et que les employés permanents sont suffisants pour effectuer les tâches courantes ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-065

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil mette fin à l'emploi de monsieur Jean-René Rompré à compter du 21 mars 2020 ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Weedon et au dossier personnel de l'employé.

ADOPTÉE

#9.3 URBANISME / DÉVELOPPEMENT

#9.3.1 DÉMARCHE D'ACCUEIL ET DE RÉTENTION CONCERTÉE

CONSIDÉRANT QU' un comité de travail composé des maires et des directeurs généraux des municipalités de Dudswell, East Angus et Weedon a travaillé à l'élaboration d'actions dans le but de travailler ensemble l'accueil et la rétention de la population dans une approche de complémentarité ;

CONSIDÉRANT QU' une présentation des actions a été effectuée auprès de l'ensemble des conseils municipaux lundi le 10 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail propose de faire un guide d'accueil incluant l'ensemble des informations et attraits des trois (3) municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumission ont été effectuées afin d'établir un budget préliminaire selon la répartition suivante :

Dépenses	Coûts
Frais de mise en charge (excluant l'impression qui sera à la charge des municipalités)	5000\$
Page web partagée	5000\$
Frais en ressource humaine	5000\$
Total : 15 000\$	

EN CONSÉQUENCE,

2020-066

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Weedon appuie le comité de travail dans l'élaboration du guide d'accueil et de rétention

QUE le comité soit mandaté pour la réalisation de cet outil pour la somme de 15 000\$ taxes incluses ;

QUE le 15 000\$ soit réparti de manière égale entre les trois (3) municipalités soit 5000\$ par municipalité.

ADOPTÉE

#9.3.2 **FIN D'EMPLOI DE LA CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT**

CONSIDÉRANT QUE madame Claudia Racine a été embauchée à titre de conseillère en développement à la municipalité de Weedon ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de cette dernière n'étant pas complétée, il est déterminé qu'elle ne satisfait pas aux exigences du poste ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-067

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil mandate le directeur général, monsieur Mokhtar Saada, à mettre fin au contrat de madame Claudia Racine en date du 13 mars 2020.

ADOPTÉE

#9.3.3 **ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE – CONTRAT À TERRAPEX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon désire s'assurer que les terrains de l'ancienne scierie de Bois Rousseau sont conformes pour la construction de bâtiments d'habitation afin de permettre la poursuite des projets de développement ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Terrapex a déjà débuté cette analyse pour la portion de terrain qui recevra la construction de la Phase II de la COOP d'Habitation Moulin des Cèdres ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-068

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil octroi le contrat d'étude environnementale à la firme Terrapex pour les terrains appartenant à la municipalité de Weedon et qui sont situés sur le site de l'ancienne scierie de Bois Rousseau ;

QUE monsieur Mokhtar Saada, directeur général soit autorisé à signer le contrat avec la firme Terrapex.

ADOPTÉE

#9.4 RÈGLEMENTS

#9.4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT #2019-089 INTITULÉ PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE À ACCÈSLOGIS

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle ;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme *AccèsLogis Québec* et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes ;

CONSIDÉRANT QU' le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE un avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 3 mars 2020 par monsieur Denis Rondeau, conseiller au district no.6 et la présentation du projet de règlement a été fait par monsieur Tanguay, maire ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-069

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le règlement no. 2019-089 intitulé « règlement programme complémentaire à accès logis ».

QUE le règlement soit envoyé à la Société d'Habitation du Québec pour approbation.

ADOPTÉE

#10 AFFAIRES NOUVELLES

- Aucune information pour ce point

#11 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- Félicitations au directeur général monsieur Mokhtar Saada
- Rappel du report des taxes
- Rappel des mesures d'hygiène dans le cadre de la situation de la COVID-19

#12 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question

#13 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2020-070 À 20 h 56, madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance ordinaire.

Richard Tanguay,
Maire

Mokhtar Saada
Directeur général et secrétaire-
trésorier